Travailler avec une déficience psychique

Handicap psychique, de quoi parle-t-on ?

La notion de handicap psychique est large, elle renvoie à des affections de natures différentes qui ont un point commun : « le handicap psychique se traduit pour la personne, par une non adéquation de rapport à l'environnement social et/ou professionnel. » (UNAFAM).

En résumé :

1 **TROUBLES PSYCHIQUES** (syndrome comportemental ou psychologique.)

+

2 **DÉTRESSE ou SOUFFRANCE**

=

3 **RETENTISSEMENT SOCIAL** (besoin d'aides psychosociales, perte d'autonomie, entraves à la vie sociale.)

Le handicap se situe au niveau des conséquences sociales de la maladie.

En France, **1 million** de personnes présentent un **handicap psychique**.

Les **maladies psychiques** sont la **2è cause** médicale d'arrêt de travail.

25 %, **de la population mondiale** est concernée à un moment ou un autre de sa vie par **un trouble mental***.

*Selon l'Organisation Mondiale de la Santé.

Idée reçue N°1 :

« Le handicap psychique et le handicap intellectuel c'est la même chose ».

FAUX *Contrairement aux déficiences intellectuelles (exemple : trisomie 21), l'intelligence de la personne porteuse d'une déficience psychique n'est pas affectée.*

Idée reçue N°2 :

« Le handicap psychique n'est pas compatible avec le travail ».

FAUX *La stabilisation des troubles permet d'envisager une vie autonome où l'insertion professionnelle devient ou redevient possible.*

Quelques exemples de pathologies :

Troubles de la **pensée**, de la **perception** (illusions, hallucinations, etc.),de l'**humeur** (troubles dépressifs ou états maniaques, etc.), de la **vie émotionnelle et affective** (anxiété, angoisse, etc.), de la **conscience** et de la **vigilance** (difficultés à se concentrer, états de somnolence, etc.), de la **communication** et du **langage** (repli autistique, exaltation, etc.), du **comportement** (agitation, agressivité contre soi ou les autres, phobies, etc.), **cognitifs** (mémoire, attention, jugement, etc.), etc.

COMMENT LA DÉFICIENCE PSYCHIQUE PEUT-ELLE SE MANIFESTER AU TRAVAIL ?

- **D**ifficulté à se prendre en charge au quotidien
- **V**ariabilité des capacités
- **B**aisse ou perte d'autonomie
- **R**epli sur soi / fragilité / absence de projet de vie personnelle et professionnelle
- **C**arence dans l'entretien de son espace
- **I**ncapacité à prendre soin de soi
- **P**roblèmes relationnels
- **D**ifficulté à organiser son travail, le planifier
- **I**mpossibilité à prendre des décisions et à entreprendre

QUEL EST LE COMPORTEMENT À ADOPTER POUR MANAGER ET ACCOMPAGNER UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE ?

- **T**out changement (de contexte, tâche, environnement de travail...), doit être anticipé et accompagné
- **R**espectez la personne dans sa perception des choses
- **C**omprendre que la personne peut ne pas être en phase avec les codes sociaux (gestion du temps, politesse)
- **P**roposez plutôt qu'imposer
- **É**vitez de donner les consignes de manière décousue
- **S**oyez attentif au non verbal
- **S**'assurer qu'une tâche a été réalisée correctement avant d'en confier une autre à la personne

SUR QUOI PEUT-ON AGIR POUR COMPENSER CERTAINES DIFFICULTÉS ?

- **Les horaires et le temps de travail :**
  - certains traitements fatiguent beaucoup les personnes. Le temps partiel peut être une solution,
  - une personne phobique peut avoir besoin, par exemple, de se déplacer en dehors des heures d'affluence.
- **L'environnement de travail :** du fait de troubles relationnels, il peut être pertinent de permettre à la personne de travailler seule sur ses missions. Inversement, certaines personnes sont rassurées par un travail en équipe bien organisé et solide.
- **La montée en compétences :** la personne peut avoir besoin de plus de temps pour intégrer un nouveau poste ou de nouvelles tâches. Des supports, des visuels, des schémas, des modèles, des écrits synthétiques..., sont autant d'éléments qui permettront à la personne de gagner en autonomie.

> **Chaque situation est spécifique. Les mesures de compensation et d'accompagnement sont mobilisées au cas par cas.**

T'hompouss CONSULTANTS